

— —

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DU MATERIEL

**PREMIERE
MISE EN DEMEURE**

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au contrat n°E1253/25 du 26/05/2025, portant sur l'acquisition de pièces de rechange de marque HYUNDAI, conclu avec la société EURL AXSEL INC dont le siège social est à 273 Lotissement EL Hadaba Ain-EL-Bey 1er étage Constantine, cette société est mise en demeure pour le non-respect de ces obligations contractuelles.

Le non dépôt de la caution bancaire de bonne exécution et garantie.

En effet, la société EURL AXSEL INC est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ces engagements contractuels, dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de la première publication du présent avis, dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP), les quotidiens nationaux et sur le site officiel du Ministère de la Défense Nationale.

Passé ce délai, des mesures coercitives seront appliquées à l'encontre pour la société EURL AXSEL INC, conformément à la réglementation en vigueur.